



## avenant au contrat de travail cdi

Par **suzannette**, le **24/06/2019** à **07:14**

Bonjour je vous remercie pour le début de votre réponse .mon cdi c est avenant au contrat je voulais savoir comme je suis demandeur d emploi si on refuse le contrat non signe de ma part est ce qu on perds les allocations chômage pardonnez moi je n ai pas compris la fin de votre réponse et si ça correspond pas a nos attentes s il vous plait merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **24/06/2019** à **08:02**

Bonjour,

N'ouvrez pas un nouveau sujet pour continuer une discussion en cours, continuez sur l'autre :

[https://www.experatoo.com/cdd-cdi-cne/contrat-de-travail-a-duree-indeterminee\\_163131\\_1.htm](https://www.experatoo.com/cdd-cdi-cne/contrat-de-travail-a-duree-indeterminee_163131_1.htm)

Merci.